

# Être un nouveau professionnel dans une structure qui reçoit des personnes polyhandicapées

Élaborée en partenariat avec le siège associatif de Cesap et en particulier son service des ressources humaines, cette formation s'adresse aux établissements et associations accueillant de nouveaux professionnels amenés à travailler auprès de personnes polyhandicapées. Ce programme est adaptable en fonction des besoins et objectifs de chaque structure ou association.

## Objectifs

- Permettre à tous les nouveaux professionnels en poste, quelle que soit leur fonction, d'identifier la spécificité des personnes polyhandicapées.
- Adapter sa pratique professionnelle au regard de ces spécificités.

## Contenu

### À propos du polyhandicap et du prendre soin à partir des recommandations de bonnes pratiques de la HAS

- Partager des valeurs communes : l'éthique et la déontologie au cœur de l'accompagnement.
- Situer et définir le polyhandicap parmi les autres formes de handicap.
- Identifier l'incidence du polyhandicap dans le développement de la personne.
- Avoir une approche globale du sujet polyhandicapé du fait de l'intrication des problématiques somatiques et psychiques spécifiques à cette population.
- Prendre en compte le confort de la personne au quotidien.
- Reconnaître et mettre en œuvre un accompagnement adapté aux besoins de la personne.
- Entrer en relation et communiquer avec la personne polyhandicapée.
- S'attacher à l'alliance autour de la personne polyhandicapée avec les familles et les proches.
- Donner tout son sens au projet individualisé.
- Affirmer son identité professionnelle dans une mission d'accompagnement auprès de ces personnes.

### Au cœur du soin

- Les aspects médicaux.
- L'accompagnement au quotidien.
- Comprendre les problématiques de santé liées au polyhandicap.
- Observer et transmettre les observations au quotidien.
- Se situer dans une démarche constante de prévention.
- Comprendre comment les gestes de la vie quotidienne améliorent la qualité de vie.
- Améliorer la capacité de chacun à créer des solutions appropriées, à trouver des gestes plus adéquats, à adapter son comportement en fonction des besoins des personnes polyhandicapées.
- Acquérir des connaissances sur la physiologie des diverses fonctions utilisées par l'être humain pour s'alimenter.
- Assurer des transferts sécurisants et confortables pour tous, afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS).

### Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

## Infos Pratiques

 **14 PARTICIPANTS MAXIMUM**

 **PUBLIC**

Ce stage s'adresse à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

**Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.**

**PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

 **INFORMATIONS**

Possibilité pour les professionnels de poursuivre leur formation individuellement et sur plusieurs années, sur des sujets spécifiques ou sur leur expertise métier. Nous consulter.

 **INTRA-ÉTABLISSEMENT**

**Durée** : 2 jours (14 heures).

**Coût** : 1 310 €/jour

*S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.*

 **LA PREMIÈRE JOURNÉE DE CETTE FORMATION PEUT SE DÉROULER EN DISTANCIEL.**

*Nous consulter pour plus d'informations.*

 **INTERVENANTS**

- **Luc DESSAIVRE**, masseur-kinésithérapeute.
- **Aline LEMOINE**, aide médico-psychologique, éducatrice spécialisée.

 **ÉVALUATION**

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.146).